

Normes de compétence professionnelle

Introduction

Les physiothérapeutes sont formés un peu partout dans le monde en suivant divers programmes d'études qui essaient de respecter les besoins en matière de prestation de soins d'une compétence territoriale donnée, en tenant compte des attentes théoriques globales de la profession.

Les exigences d'inscription en Ontario sont établies dans des règles normatives ou législatives, mais les attentes se rapportant aux compétences de tout membre inscrit, qu'il soit nouveau ou non, sont uniformes. Cette section des Normes d'exercice pour les physiothérapeutes décrit les compétences qui sont nécessaires. Les attentes relatives aux physiothérapeutes ontariens sont formulées en suivant les compétences de base qui se retrouvent dans le reste du Canada. Ces dernières sont décrites dans le Profil des compétences essentielles pour les physiothérapeutes au Canada. Cette reconnaissance nationale facilite les déplacements interprovinciaux des physiothérapeutes.

Approuvé en 2005